

Conditions de garantie, catégorie 1

A.O. Smith accorde une garantie de 5 ans sur les réservoirs et de 1 an sur les pièces, à compter de la date d'installation, sous réserve que l'unité a été manipulée conformément aux conditions générales de garantie, comme stipulé dans les manuels d'instructions et/ou dans les conditions générales de garantie disponibles auprès du siège social européen.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre distributeur. La plaque signalétique et les documents d'installation d'origine doivent être fournis pour toutes les opérations. A.O. Smith se réserve le droit d'inspecter les pièces et/ou chauffe-eau défectueux sur site, dans l'entrepôt du distributeur ou dans l'usine de Veldhoven pour effectuer des recherches approfondies et des améliorations sur le produit.

La déclaration ci-dessus s'applique aux modèles des gammes:

Chauffage au gaz:

- TWI 35-130/ 45-190
- TWI 35-200/ 45-200
- PCGS 115/ 155
- EQ 115 / 155 / 200
- EQL 115/ 155

Garantie sur les réservoirs: 5 ans

Garantie sur les pièces: 1 an